



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat de Bordeaux
Direction des Examens Concours
DEC 3

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D337-95 à D337-124, portant règlement général du Brevet Professionnel

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'Examen BREVET PROFESSIONNEL, Spécialité BANQUE est constitué comme suit pour la session 2018-06 :

PRESIDENT

M. VINCENT DUCROS
Inspecteurs de l'Education Nationale

RECTORAT ACADEMIE DE BORDEAUX

VICE PRESIDENT

M. YANNICK LALANNE

PROFESSIONNEL GIRONDE
BANQUE

MEMBRE(S) DE L'ENSEIGNEMENT

M. ISMAEL TAKE BEKIMA

LYCEE ELIE FAURE LORMONT
BANQUE

MEMBRE(S) DE LA PROFESSION

MME MARIE-CHRISTINE CHABANNE

PROFESSIONNELLE GIRONDE
BANQUE

M. SERGE VIGOUROUX

PROFESSIONNELLE GIRONDE
BANQUE

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bordeaux, le 13 septembre 2018

Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire Général
Pour le Secrétaire Général
Le Directeur des Examens et Concours

Olivier HARMEL



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat de Bordeaux
Direction des Examens Concours
DEC 3

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D337-95 à D337-124, portant règlement général du Brevet Professionnel

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'Examen BREVET PROFESSIONNEL, Spécialité BUREAUTIQUE est constitué comme suit pour la session 2018-06 :

PRESIDENT

M. JOCELYN GRIVEAU
Inspecteurs de l'Education Nationale

RECTORAT ACADEMIE DE BORDEAUX

VICE PRESIDENT

MME EMMANUELLE GAUVILLE

PROFESSIONNEL GIRONDE
BUREAUTIQUE

MEMBRE(S) DE L'ENSEIGNEMENT

M. EMMANUELLE DURAND

LYCEE JEAN CAPELLE BERGERAC
BUREAUTIQUE

MEMBRE(S) DE LA PROFESSION

MME LAURENCE BOUSSETON

PROFESSIONNELLE GIRONDE
BUREAUTIQUE

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bordeaux, le 13 septembre 2018

Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire Général
Pour le Secrétaire Général
Le Directeur des Examens et Concours

Olivier HARMEL
Olivier HARMEL